

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Mametz, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame Laurence FENES, maire, à la suite d'une convocation adressée par Madame le Maire le deux juin deux mille vingt-trois. La séance a été publique.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Madame Sarah FRAMMERY, et de Messieurs Louis LALOUX et Philippe BULTEL qui ont donné procuration respectivement à Monsieur Sandy PAYEN, Madame Catherine PETIT, et Madame Hélène MITHIEUX.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de dix-neuf, il a été procédé conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Hélène MITHIEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à la secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Monsieur Pascal MARANGONY, directeur général des services qui assistera à la séance mais sans participer à la délibération.

DCM2023/18 - ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Le Conseil Municipal,

Vu le budget communal,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mars 2023 attribuant à la commune au titre de la D.E.T.R. 2023 pour la sécurisation et élargissement de voirie, création d'un trottoir et d'une bande cyclable rue de la Plaine une subvention de 100 000 euros correspondant à 15.27% du montant estimatif hors taxes des travaux à la date du dépôt de la demande de subvention de 654 777.80 euros,

Considérant que cette subvention ne pourra le cas échéant être versée à la Commune, qu'après acceptation de cette dernière par l'organe délibérant de la Commune,

Vu la dernière actualisation du montant estimatif des travaux en date du 8 juin 2023 indiquant un montant estimatif prévisionnel de 594 511.40 euros hors taxes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de ses membres,

- d'accepter la subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R.
- arrête le plan de financement prévisionnel hors taxes de la manière suivante :

- Département M.M.U.	: 200 000.00 euros
- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	: 23 093.84 euros
- Amendes de police	: 15 000.00 euros
- D.E.T.R.	: 100 000.00 euros
- Emprunt	: 250 000.00 euros
- Fonds propres	: 6 417.56 euros

DCM2023/19 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Le Conseil Municipal,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de rénovation énergétique des classes maternelles de l'école des tilleuls,

Approuve la réalisation de ces travaux de rénovation B.B.C. des classes de maternelle de l'école estimés à

470 000 euros H.T.,

Décide pour son financement de solliciter le concours financier de l'Etat au titre du « fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » ,

Approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération d'investissement :

- Subvention au titre du fonds vert	: 157 000.00 euros
- D.E.T.R.	: 117 500.00 euros
- F.A.R.D.A.	: 87 500.00 euros
- Certificats d'Economies d'Energie	: 14 000.00 euros
- Fonds propres	: 94 000.00 euros

DCM2023/20 - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU F.A.R.D.A. POUR L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC QUALITATIF

Le Conseil Municipal,

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt communal de procéder à l'aménagement aux abords de la mairie d'un espace multigénérationnel correspondant à l'aménagement d'un espace qualitatif reliant la mairie, l'école, les commerces et services d'une part et l'impasse de la gare qui rejoindra une bande cyclable et un accès piétonnier aux abords de la rue de la plaine d'autre part par un cheminement traversant cet espace ;

Considérant que l'aménagement de cet espace est ouvert à tous, jeunes, très jeunes, seniors et élèves avec des jeux, une mare et des arbres de nature à y créer ou développer des liens ;

Approuve la réalisation de l'aménagement de cet espace qualitatif, et décide pour son financement de solliciter les services du Département dans le cadre du Fonds d'Aménagement Rural et du Développement.

DCM2023/21 - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu l'adoption du budget primitif 2023,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la Commune,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Philippe MACHEN, adjoint au maire de Mametz,

2023/10

Commune de MAMETZ
Séance du 9 juin 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette décision modificative telle que figurant dans le tableau ci-après :

Imputation	Dépenses	Recettes
20422	10 000	
10226	1 000	
681	11 000	
2804412		1 000
280422		10 000
73212		3 600
74718		7 400
TOTAL	22 000	22 000

Le conseil municipal par ailleurs fixe une durée d'amortissement pour les dépenses imputées au compte 20422 de 5 ans.

DCM2023/22 - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir la nécessité de faire face à l'entretien principalement des espaces verts en saison estivale avec les congés d'agents ;

Sur le rapport de Madame le maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

la création à compter du 3 juillet 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée inférieure à deux mois, qui débutera le 3 juillet 2023 et qui pourra s'étaler au plus tard jusqu'au 31 août inclus.

Il devra justifier d'une réelle motivation et faire preuve de volontarisme.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DCM2023/23 - AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE L'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER « 2023-2028 »

Par délibération n° D441-20 en date du 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé de s'engager dans la démarche d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le PLH est un instrument de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat.

Il fixe pour une durée de six ans les enjeux, les objectifs et les actions visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Il assure ainsi la cohérence de la programmation en logement et sa répartition équilibrée sur le territoire et sert de cadre aux opérations d'aménagement liées à l'habitat.

Le projet de PLH est le résultat d'un important travail conduit depuis juillet 2021 dans le cadre d'un large partenariat associant collectivités, services de l'Etat et du Département, bailleurs sociaux, associations œuvrant dans le domaine de l'habitat et du logement, professionnels de l'immobilier, ...

Le projet de PLH 2023 - 2028 comprend quatre parties :

1. Le **diagnostic** analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat sur la dernière décennie sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.
2. Les **orientations du PLH** définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'habitat. Elles s'appuient sur :
 - Un fil directeur : offrir des parcours résidentiels aux ménages dans leur diversité et dans la proximité, en diversifiant l'offre et en réactivant la mobilité.
 - Trois axes stratégiques :
 - Améliorer la qualité et la durabilité de l'habitat existant pour optimiser sa mobilisation dans la réponse aux besoins en logements ; levier majeur pour fidéliser des familles
 - Veiller à une production suffisante et équilibrée, en mettant l'accent sur des offres permettant de réactiver les parcours résidentiels, compléter la chaîne de logement.
 - Favoriser la redynamisation des centres-villes et des cœurs de bourgs, des quartiers d'habitat social pour en faire des lieux attractifs et améliorer les équilibres sociaux, travailler sur le vivre-ensemble.
 - Un socle de cinq grandes orientations prioritaires :
 - Donner la priorité à la mobilisation de l'existant pour produire des logements (lutte contre la vacance, changements de destination, renouvellement urbain)
 - Améliorer l'habitat existant, privé et social
 - Mettre en œuvre la transition écologique dans l'habitat

- Mieux répondre aux besoins des publics les plus vulnérables (séniors, personne en situation de handicap, ...)
 - Proposer une offre d'habitat et un cadre de vie favorable à la santé et au bien-être.
3. Le **programme d'actions**, qui compte 20 actions prioritaires, décline les objectifs en actions à conduire sur la période 2023-2028.
- Les fiches actions guident l'ensemble des partenaires concernées par la réalisation du programme

2023/11

Commune de MAMETZ
Séance du 9 juin 2023

- Le programme d'actions précise enfin les engagements financiers et humains de la Communauté d'agglomération et de ses communes membres dans la mise en œuvre du PLH.

4. **L'inventaire des projets communaux** en matière d'habitat réalisé en concertation avec chaque commune. Ces fiches constitueront un point d'appui pour un suivi régulier et une évaluation de la mise en œuvre du PLH à l'échelle communale.

Conformément aux dispositions des articles L.302-2 et R.302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de Programme Local de l'Habitat, arrêté par le conseil communautaire, est transmis aux communes membres ainsi qu'au Pôle Métropolitain de l'Audomarois en charge du SCoT du Pays de Saint-Omer. Leurs instances disposeront d'un délai de deux mois pour faire connaître leurs avis, notamment sur les moyens nécessaires à la déclinaison du PLH relevant de leurs compétences.

En conséquence, vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les articles L.302-1 à L.302-9 et R.302-1 à R.302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- Le projet de Programme Local de l'Habitat de l'agglomération de Saint-Omer et les objectifs quantitatifs et qualitatifs concernant la commune de Mametz

Il est proposé au conseil municipal de la commune de Mametz de donner un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté le 16 mars 2023 par le conseil communautaire de la CAPSO.

Le conseil municipal, décide par 4 voix contre, 2 voix pour, et 13 abstentions de ne pas émettre d'avis favorable au motif de craindre des restrictions à l'avenir d'autorisations de construire ou d'aménager, la commune enregistre en moyenne environ 15 permis de construire par an, sans compter les constructions qui auront lieu avec le lotissement du « clos fleuri ».

Au vu des avis exprimés, le projet de PLH fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire, puis le Comité Régional de l'Hébergement et de l'Habitat des Hauts de France sera saisi pour avis par le représentant de l'Etat

Sous réserve des modifications demandées par ce dernier, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer adoptera définitivement le Programme Local de l'Habitat « 2023-2028 »

Mme Provence Vanessa, Conseillère Déléguée des Aînés

ORGANISATION DU REPAS DES EMPLOYÉS

41 personnes présentes lors de ce moment convivial (employés de la Mairie, école, cantine, services techniques, Mme le Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux).

Nos aînés

PROGRAMME ANTICHUTE

Le 16 décembre, nous avons reçu un mail de Mme LORTHIOY Anna qui est coordinatrice développement PAS APA Sport Santé missionnée par le Ministère de la santé et de l'autonomie afin de nous présenter un programme dédié aux aînés de plus de 65 ans ; Un programme ANTI CHUTE.

Ce programme a pour but avant tout de réduire de 20 % sur les années, les séjours hospitaliers et les décès car il faut se rendre compte que la région Haut de France est la 5ème région de France la plus touchée avec 12 893 chutes et 850 décès.

Ce programme consiste en une première séance « d'information » (apprentissage de la méthode « se relever en toute sécurité » expérience vécues / estime de soi / 8 séances de renforcement musculaire A.P.A.S / Gym douce (1 fois par semaine) / une dernière séance bilan (questionnaire de fin de programme + vérification de l'acquisition de la méthode).

Ce programme est entièrement pris en charge par le département du Pas-de-Calais, PAS APA Sport Santé de la Maison de l'audomarois pour les seniors de plus de 65 ans.

Nous l'avons reçu à la mairie lors d'un rendez-vous. Mme LORTHIOY nous présente donc son programme. Nous avons à la suite de ce rendez-vous, convenu d'une date afin d'organiser une réunion d'information auprès de nos Aînés. Mme Lorthioy a créé le flyer à distribuer auprès de nos Aînés et la réunion a été fixée le 25 mai 2023 à la salle du millénium.

Les flyers ont été distribués aux Aînés de la commune. J'ai envoyé quelques invitations supplémentaires aux adhérents extérieurs de l'association «Le temps retrouvé » ainsi que des adhérentes de l'association « Mametz Gym Form », environ une soixantaine de personnes.

Le 25 mai, nous avons reçu Mme LORTHIOY Anna et toute son équipe : M. Caron Pierre ergothérapeute, M. Patrick Godefrais kinésithérapeute, et M. Mancilla Richard, président de la Maison Sport et Santé du Boulonnais et ancien directeur de division en néphrologie. 28 aînés présents lors de cette réunion. La réunion dure une petite heure. Afin de pouvoir commencer ce programme au sein de la commune il faut 10 adhérents. 7 futurs adhérents pour ce programme. Cette réunion se termine par un petit goûter. Nous continuons de recruter nos futurs adhérents.

UNE MAISON POUR NOS SENIORS

- Lors d'un rendez-vous avec Mme le Maire pour me remettre ses dossiers Aînés, nous évoquons le même souhait d'un futur projet : Une Maison collective pour nos seniors. Je prends donc contact avec M. BRINGUETZ Ludovic, qui dernièrement a ouvert une maison destinée aux seniors de Norrent-Fontes « LE VERGER DES SOURCES ».

13 logements et une salle dédiée à la vie partagée avec possibilité de profiter de l'aide à la vie en collectivité, des animations le tout dans un espace clos et sécurisé. Nous échangeons des mails afin de convenir d'un rendez-vous.

2023/12

*Commune de MAMETZ
Séance du 9 juin 2023*

MIS A JOUR DEMANDE D'APA

J'ai également échangé quelques mails avec Mme Charlet Coralie Responsable secteur de la SPASAD d'Aire-sur-la lys afin mettre à jour certains dossiers pour nos demandeurs d'APA sur la commune.

Je continue entre deux de rendre visite à nos aînés afin de les aider pour des demandes d'APA, matériel médical, administration, téléalarme.

Nous avons prévu la semaine prochaine avec Nadine Bultel, de mettre à jour les listes pour le « Repas des Aînés » en Octobre. J'ai déjà pris contact avec « Ivresse des sens » pour les colis des Aînés.

PLAN CANICULE POUR NOS AINES

M. Phillipe MACHEN intervient pour le plan canicule auprès de nos Aînés afin de se renseigner pour les personnes de 70 ans seules, les appeler pour de la prévention dûe aux fortes chaleurs. La liste sera établie avec Nadine cette semaine.

CHANGEMENT DU MATERIEL SONO salle du MILLENIUM

Lors d'une réunion d'adjoints, nous évoquons avec l'ensemble de l'équipe, de changer le matériel sono de la salle du Millénium. Je m'engage donc pour le faire. Je prends immédiatement contact avec M. FLAJOLLET David qui me conseille SONOLENS, le devis a été accordé. Le matériel a bien été réceptionné. Installé et en état de marche par M. FLAJOLLET David pour notre grande brocante le 10 juin 2023.

Monsieur Philippe MACHEN, premier adjoint au maire fait le point sur les finances :

Toutes les acquisitions que nous avons prévues de faire pour la réserve foncière dans un premier temps ainsi que les terrains et la maison de Mme Talle pour le dossier MMU de Marthes ont été réalisées.

L'ensemble représente un coût d'environ 180 K€.

N'oublions pas les terrains concernant l'espace multigénérationnel ainsi que l'habitation Deleheede à Crecques pour environ 90 K€ ainsi que l'ex-armurerie de Mr Foulon pour 120 K€ soit des achats immobiliers pour un montant global de près de 400 K€.

Ces dépenses peuvent être considérés comme un investissement long terme pour la commune mais les fonds sont partis ce qui fait que notre trésorerie se trouvent forcément dégradés. La conjugaison avec l'inflation galopante et la faible revalorisation de notre dotation de fonctionnement me fait dire (comme annoncé lors des vœux et communiqué dans le bulletin de janvier) : le voyant des finances passe à l'orange !

L'information de la hausse de la base des taxes foncières de 7,1% faite par le gouvernement est certes une mauvaise nouvelle pour nos portefeuilles personnels mais ce sera un plus pour les recettes communales qui en auront besoin au vue des augmentations sur l'ensemble de nos dépenses.

Suite à une réunion de travail avec le service Départemental d'Incendie et de Secours concernant la défense incendie de la commune avec **Monsieur Philippe BULTEL**, et un déplacement sur le terrain, Monsieur Philippe MACHEN, en raison de l'absence de M. Philippe BULTEL absent excusé délivre à l'Assemblée le compte rendu suivant :

DECI Mai 2023

1. Noréade, Ph. Bultel, SDIS avec 3 personnes Lieutenant Da Silva, J-P Perron – Laurence FENES – Dominique MAES – Philippe MACHEN, Pascal MARANGONY
2. Lieutenant Da Silva avec ss-lt - LF - DM - PhM – Pascal - Guy

SERVICE DECI : à voir avec la CAPSO

Arrêté nomination d'un référent sécurité incendie : Ph. Bultel

Pont d'autoroute : Pt d'aspiration

Sandy : Doubler le panneau pour visibilité du côté Aire et Théroutte

Rue du stade : Escalier + Marquage et interdire le stationnement + panneau Pt d'aspiration

Chemin de la Lys (Brice) : panneau Pt d'aspiration

Pont de la Sure : Définir l'endroit pour marquage peinture phosphorescente + panneau pt d'aspi

Chemin des ruelles : Convention avec Dominique Herwyn + Panneau pt d'aspi + 2 panneaux pt d'aspi au niveau de la citerne

Pont camping : guichet pour pt d'aspi dans le garde-corps

Bas Rue Du Moulin au 37 : Bouche + balise JC (fiche 20)

Angle rue du château/Barre : Poteau incendie

Angle grands Rietz/plaine : Bouche + balise JC (fiche 20)

Grands Rietz (Sarah) : Citerne 30 m3 + 1 pt d'aspi

Rue d'Enguinegatte : Poteau

5 Chemin de Monbus : Noréade doit changer la cana + 1 poteau 100 mm

19 Chemin de Monbus : stop pompier

DETR et FARDA pour la mise à niveau « incendie »

Monsieur Dominique MAES, adjoint aux travaux fait un point Travaux.

Travaux en cours :

- Logements Chemin des Ruelles

Les travaux se terminent et devraient s'achever fin juillet 2023. Il reste à réaliser :

- Les travaux de peinture, de pose parquet, des portes de placard, des radiateurs et accessoires électriques (prises, interrupteur, lampes)
- Les travaux de sanitaire (pose du WC, lavabo, douche)
- Les enduits extérieurs sur pignon.
- Le rehaussement de la cheminée

- Espace intergénérationnel

2023/13

*Commune de MAMETZ
Séance du 9 juin 2023*

Avancement : Travaux réalisés

- Les cheminements
- L'enfouissement des réseaux (électricité, eau potable, vidéo)
- Le nivellement des terres
- Les plateformes jeux

Planning finitions

- Pose de barrières (fin juin)
- Dallage sur placette et giratoire (fin juillet)
- Pose caméra (fin juillet)
- Engazonnement (septembre 2023)
- Plantations (novembre 2023)
- Pose d'une citerne 10 000L (récupération des eaux de pluie)

- Remplacement de l'alarme de la salle du Millenium (alarme type 2B) par la société REPI afin de se mettre en conformité avec la législation.
- Montant des travaux : 6221.45 euros

Travaux à venir :

- Travaux école

Mise en peinture de la salle de classe de Mme CROGIEZ

Déplacement de la clôture de la cour de l'école maternelle

- Peinture routière (passage piéton, emplacement parking)
- Pose de cavurnes au cimetière de MAMETZ grand'rue
- Poses de clôtures au droit des terrains achetés à M. Segard et M. Delvart le long de la RD 130 à MARTHES
- Démolitions de l'habitation achetée à Mme Talle le long de la RD 130 à MARTHES
- Entretien espace verts, taille haie, tonte...

DCM2023/18 - ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
DCM2023/19 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT
DCM2023/20 - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU F.A.R.D.A. POUR
L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC QUALITATIF
DCM2023/21 - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES
DCM2023/22 - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE
DCM2023/23 - AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE L'AGGLOMERATION DU PAYS DE
SAINT-OMER « 2023-2028 »